



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A Toulouse, le 7 mars 2022

**Rectorat Direction des examens
et concours
Bureau des examens post-bac
DEC5**

Affaire suivie par :
Corinne VIGUIE (Gestionnaire)
Tél. 05.36.25.71.13
Courriel :
corinne.viguie@ac-toulouse.fr

Jordi LLORENS (Chef de Bureau)
Tél. 05.36.25.71.07
Courriel : dec5@ac-toulouse.fr

CIRCULAIRE INTERACADEMIQUE D'ORGANISATION

BTS
TECHNIQUES ET SERVICES EN MATERIELS AGRICOLES

SESSION 2022

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise le par l'académie de Reims le mercredi 19 janvier 2022.

CENTRES D'EXAMEN

Lycée Jean Jaurès – CARMAUX
CFA des métiers du Gers – PAVIE
Les Compagnons du Devoir - ALBI
Lycée Métiers Sud Périgord - BERGERAC
Lycée Marcel Barbanceys - NEUVIC
Lycée Sacré Cœur - SAINT-CHELY D'APCHER
Lycée Blaise Pascal - SAINT-JEAN D'ANGELY
Lycée Gustave Eiffel – GANNAT
Lycée Beau de Rochas – DIGNES LES BAINS

Nombre de candidats inscrits : 131

I CALENDRIER DES EPREUVES

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES		
Dates	Horaires	Epreuves
Le lundi 16 mai 2022	14h00 – 16h00	U3.1 Mathématiques (1)
Le mardi 17 mai 2022	14h00 – 18h00	E1 Culture générale et expression (1)
Le jeudi 19 mai 2022	8h00 – 12h00	U5.1 Analyse agro-technique (1)
Le vendredi 20 mai 2022	14h30 – 16h30	U5.2 Analyse juridique, économique et managériale (1)
CALENDRIER DES EPREUVES PRATIQUES (HORS CCF)		
Du mercredi 11 mai au vendredi 13 mai 2022	Durée 2h00 (Mise en loge à prévoir)	U3.2 Sciences physiques et chimiques appliquées

Le mercredi 1 ^{er} et jeudi 2 juin 2022	Durée 3h00	E4 Diagnostic ou mise en œuvre
CALENDRIER DES EPREUVES ORALES – Epreuves professionnelles de synthèse		
Candidats issus de la voie scolaire, de l'apprentissage, de la formation continue : du lundi 10 janvier au vendredi 4 février 2022 Candidats individuels, candidats de la formation à distance : épreuve en fin de 2 ^e année scolaire	Durée 30 minutes	U6.1 Activités en milieu professionnel
Du mardi 19 au jeudi 21 avril 2022	Pour l'académie de Toulouse	Langue vivante industrielle
Du mercredi 15 juin au mercredi 22 juin 2022	Durée 1h00	U6.2 Projet

(1) Deux heures de mise en loge. La sortie des candidats n'est autorisée que deux heures après le début des épreuves.

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES		
Avant le vendredi 10 juin 2022 DATE IMPERATIVE	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique	Lycée Jean-Jaurès Route de Blaye 81400 CARMAUX

CORRECTIONS		
Le jeudi 23 juin 2022	à 9h00	Lycée Jean-Jaurès Route de Blaye 81400 CARMAUX

JURY DE DELIBERATION		
Le lundi 4 juillet 2022	à 15h00	Lycée Jean-Jaurès Route de Blaye 81400 CARMAUX

RESULTATS		
Le lundi 4 juillet 2022	à 18h00	Sur le site académique du Rectorat de Toulouse www.ac-toulouse.fr

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS

OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades : Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement.	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS).
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace Cyclades des établissements.	Semaine du 11 au 15 avril 2022.
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée).	Semaine du 11 au 15 avril 2022.
Envoi du matériel centre	Etiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves.	A partir du 11 avril 2022 (une communication sera effectuée ultérieurement).

II REPARTITION DES CANDIDATS PAR CENTRE

CENTRES D'ECRITS

Candidats	Lycée Gustave Eiffel	Lycée Beau de Rochas	Lycée Blaise Pascal	Lycée Marcel Barbançois	Lycée Sud Périgord	CFA Métier du Gers	Lycée Sacré Cœur	Lycée Jean Jaures
	GANNAT	DIGNE LES BAINS	ST JEAN D'ANGELY	NEUVIC	BERGERAC	PAVIE	ST CHELY D'APCHER	CARMAUX
	03	04	17	19	24	32	48	81
Compagnons du Devoir 81	12	11	8	17	19	16	12	27
TOTAL : 130	12	11	8	17	19	16	12	35

III EPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

L'évaluation se déroule sous la forme ponctuelle pour les établissements non habilités au CCF et pour les candidats individuels.

La définition de l'épreuve ponctuelle est identique à celle des deux situations d'évaluation en CCF et se divise en deux parties :

- Compréhension de l'oral, d'une durée de 30 minutes sans préparation (écoute et restitution écrite ou orale des informations),
- Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes, assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

L'académie d'origine du candidat arrête les lieux, dates et heures des convocations et transmet ces informations aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Les examinateurs sont quant à eux convoqués par l'académie d'origine des candidats.

Pour les candidats concernés de l'académie de Toulouse (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves orales ponctuelles de langues – **anglais, espagnol** - auront lieu **du mardi 19 au jeudi 21 avril 2022** les centres sont (à définir).

IV EPREUVE DE LANGUE VIVANTE FACULTATIVE

Lycée Sud Périgord Hélène Duc – Bergerac	1 candidat - Espagnol 1 candidat - Italien
--	---

V EPREUVE PONCTUELLE (Hors CCF)

E3-B Sciences physiques et chimiques

CENTRE	DATE	MEMBRES DU JURY	
Lycée Jean-Jaurès Carmaux 8 candidats Compagnons du Devoir	Le mercredi 11 mai 2022 à 8h00 et 13h00	M.ARDUIN David	Lycée Jean Jaurès

E4 Diagnostic ou mise en œuvre

CENTRE	DATE	MEMBRES DU JURY	
Lycée Jean-Jaurès Carmaux 8 candidats Compagnons du Devoir 2 candidats par demi-journée <u>pr : professeur ressource</u>	Du mercredi 1^{er} juin au jeudi 2 juin 2022 à 8h00 et 13h00	M.AZAM Ludovic (pr) M. ROIATTI Nicolas M. BERGON Michel	Lycée Jean Jaurès Lycée Jean Jaurès Lycée Sud Périgord

E6-1 Activités en milieu professionnel

CENTRE	DATE	MEMBRES DU JURY	
Lycée Sud Périgord 2 candidats scolaires	Le vendredi 17 juin 2022 à 14h00	M.GUIRAUD Christian M.BONTEMPS Eddy	Lycée Sud Périgord Lycée Gustave Eiffel
Lycée Jean Jaurès 1 candidat scolaire	Le vendredi 17 juin 2022 à 14h00	M.PRAUD James M.SAURET Laurent	CFA Pavie Lycée Gustave Eiffel
Lycée Blaise Pascal 1 candidat individuel	Le mardi 21 juin 2022 à 14h00	M.ROIATTI Nicolas M.PIERRE Jean-Michel	Lycée Jean Jaurès Lycée Blaise Pascal

VI U6.1 – Activités en milieu professionnel

EPREUVES	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DU JURY DES INTERROGATIONS	
<p>ACTIVITES EN MILIEU PROFESSIONNEL</p> <p>STAGE</p> <p>U61</p>	<p>NEUVIC 17 candidats</p> <p>Du 19 au 20 janvier 2022</p> <p>A partir de 8 h</p>	<p>M.BALLET François (pr)</p> <p>M.RANSOU Sébastien M.CHAIGNAUD Jean-Michel</p> <p>+ Professionnels</p>	<p>Lycée M.Barbanceys</p> <p>CFA des Métiers Lycée Blaise Pascal</p>
<p>Les dossiers techniques et rapports de stage seront à déposer sur le centre d'examen en 3 exemplaires : (2 exemplaires papier + 1 exemplaire en format numérique) sur Tribu.</p> <p>Au plus tard : Le lundi 6 décembre 2021</p>	<p>BERGERAC 19 candidats</p> <p>Du 19 au 20 janvier 2022</p> <p>A partir de 8 h</p>	<p>M.BERGON Michel (pr)</p> <p>M.SOULAGES Jean-Marie M.BONTEMPS Eddy</p> <p>+ Professionnels</p>	<p>Lycée Sud Périgord</p> <p>Lycée Sacré Cœur Lycée Gustave Eiffel</p>
	<p>CARMAUX 27 candidats</p> <p>Du 12 au 14 janvier 2022</p> <p>A partir de 8 h</p>	<p>M.AZAM Ludovic (pr)</p> <p>M.PIERRE Jean-Michel M.LEBRAULT Mathieu</p> <p>+ Professionnels</p>	<p>Lycée Jean Jaurès</p> <p>Lycée Blaise Pascal Lycée M.Barbanceys</p>
	<p>GANNAT 12 candidats</p> <p>Du 13 au 14 janvier 2022</p> <p>A partir de 8 h</p>	<p>M.ROMANE Sébastien (pr)</p> <p>M.GORECKI Laurent M.RODRIGO Sébastien</p> <p>+ Professionnels</p>	<p>Lycée Gustave Eiffel</p> <p>Lycée Sud Périgord Compagnons du Devoir</p>

EPREUVES	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DU JURY DES INTERROGATIONS	
	<u>ST CHELY D'APCHER</u> 12 candidats Du 13 au 14 janvier 2022 A partir de 8 h	<u>M.NEGRON Romain (pr)</u> M.BROCHIER Jérôme M.PRAUD James + Professionnels	Lycée Sacré Cœur Lycée Jean Jaurès CFA des métiers
	<u>ST JEAN D'ANGELY</u> 8 candidats Le jeudi 13 janvier 2022 A partir de 8 h	<u>M.CHAIGNAUD Jean Michel (pr)</u> M.GUIRAUD Christian M.SAURET Laurent + Professionnels	Lycée Blaise Pascal Lycée Sud Périgord Lycée Gustave Eiffel
	<u>PAVIE</u> 24 candidats <u>Du 18 au 20 janvier 2022</u> A partir de 8 h	<u>M.PRAUD James (pr)</u> M.LEBLANC Richard M.BELLANGER Judaël + Professionnels	CFA des métiers Lycée M.Barbanceys Lycée B. de Rochas
	<u>DIGNE LES BAINS</u> 11 candidats <u>Du 19 au 20 janvier 2022</u> A partir de 8 h	<u>M.DUNY Frédéric (pr)</u> M.SALSON François M.ROIATTI Nicolas + Professionnels	Lycée Beau de Rochas Lycée Sacré Cœur Lycée Jean Jaurès

1.1 Epreuve facultative « Engagement étudiant » :

Cas particulier des candidats ayant demandé à présenter cette unité facultative

L'épreuve vise à évaluer les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat dans les activités mentionnées à l'article L 611-9 du Code de l'Education : bénévolat dans une association, activité professionnelle dans tout type d'organisation, engagement citoyen selon les modalités prévues.

Cela peut concerner :

- L'approfondissement des compétences évaluées à l'épreuve E6.1 « Activités en milieu professionnel »,
- Le développement de compétences spécifiques à un domaine ou à une activité professionnelle particulière en lien avec le référentiel du diplôme et plus particulièrement s'agissant des compétences évaluées dans l'épreuve E6.1 « Activités en milieu professionnel ».

Le dossier est constitué de la fiche engagement étudiant (annexe 8) qui présente le contexte, décrit une ou plusieurs activités conduites par le candidat et dresse le bilan des compétences, connaissances et aptitudes acquises.

Cette fiche sera annexée au dossier de l'épreuve E6.1 et déposée selon les mêmes modalités.
En cas d'absence de la fiche d'engagement, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

Cette épreuve est présentée à titre facultatif, sur demande du candidat.

Dans ce cas, elle se déroule à la suite de l'épreuve obligatoire E61 « Activités en milieu professionnel » avec le même jury.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E61.

1.2 Certification PIX

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

1.3 La certification obligatoire en anglais, instaurée au BTS par le décret no 2020-398 du 3 avril 2020, est reportée à la session **2023** pour tous les candidats, sur décision du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

VII U6.2 - PROJET

EPREUVES	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DU JURY DES INTERROGATIONS	
<p>PROJET</p> <p>U62</p> <p>La date limite de dépôts des dossiers de projet est fixée : <u>Au vendredi 27 mai 2022</u> Avec envoi aux membres du jury au plus tard : <u>Le mardi 31 mai 2021</u></p> <p><u>pr : professeur ressource</u></p>	<p><u>NEUVIC</u> 17 candidats</p> <p>Du 15 au 17 juin 2022</p> <p>A partir de 8 h00</p>	<p><u>M.LEBLANC Richard (pr)</u></p> <p>M. NEGRON Romain Mme ATHEE Stéphanie</p> <p>+ Professionnels</p>	<p>Lycée M.Barbanceys</p> <p>Lycée Sacré Coeur Compagnons du Devoir</p>
	<p><u>BERGERAC</u> 19 candidats</p> <p>Du 15 au 17 juin 2022</p> <p>A partir de 8h00</p>	<p><u>M.GUIRAUD Christian (pr)</u></p> <p>M.AZAM Ludovic Mme ROUHAUD Michelle</p> <p>+ Professionnels</p>	<p>Lycée Sud Périgord</p> <p>Lycée Jean Jaurès Lycée M.Barbanceys</p>
	<p><u>CARMAUX</u> 35 candidats</p> <p>Du 20 au 22 juin 2022</p> <p>A partir de 8h00</p>	<p><u>M. ROIATTI Nicolas (pr)</u></p> <p>M.PRAUD James Mme NICOLAS Carole</p> <p>M.SAURET Laurent Mme BORSOI Elina</p> <p>+ Professionnels</p>	<p>Lycée Jean Jaurès</p> <p>CFA des métiers Lycée Sacré Cœur</p> <p>Lycée Gustave Eiffel Lycée Sud Périgord</p>
	<p><u>GANNAT</u> 12 candidats</p> <p>Du 20 au 21 juin 2022</p> <p>A partir de 8h00</p>	<p><u>M.ROMANE Sébastien (pr)</u></p> <p>M.CHAIGNAUD Jean-Michel Mme LEROY Stéphanie</p> <p>+ Professionnels</p>	<p>Lycée Gustave Eiffel</p> <p>Lycée Blaise Pascal Lycée Jean Jaurès</p>

EPREUVES	DATES DES INTERROGATIONS	MEMBRES DU JURY DES INTERROGATIONS	
STI : M.BONTEMPS Eddy M.BROCHIER Jérôme M.MUCKE Cyril M.SALSON François STMG : SCHULTHIESS Evelyne	<u>ST CHELY D'APCHER</u> 12 candidats Du 20 au 21 juin 2022 A partir de 8h00	<u>M.SOULAGES Jean-Marie (pr)</u> M.GORECKI Laurent M.BONNET Christophe + Professionnels	Lycée Sacré Cœur Lycée Sud Périgord Lycée Gustave Eiffel
	<u>ST JEAN D'ANGELY</u> 8 candidats + 1 cdt Indiv. Du 20 au 21 juin 2021 A partir de 8h00	<u>M.PIERRE Jean-Michel (pr)</u> M.ROIATTI Nicolas Mme VALLART Axelle + Professionnels	Lycée Blaise Pascal Lycée Jean Jaurès CFA des métiers
	<u>CFA PAVIE</u> 16 candidats Du 15 au 17 juin 2022 A partir de 8h00	<u>M.PRAUD James (pr)</u> M.BALLET François Mme ARBOUX Corinne + Professionnels	CFA des métiers Lycée M.Barbanceys Lycée Beau de Rochas
	<u>DIGNE LES BAINS</u> 11 candidats Du 20 au 21 juin 2022 A partir de 8h00	<u>M.BELLANGER Judicaël (pr)</u> M.BERGON Michel M.DUMEL Elie + Professionnels	Lycée Beau de Rochas Lycée Sud Périgord Lycée Blaise Pascal

U61 – Stage et U62 – Projet : une liste établissant l'ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre afin que les candidats concernés prennent connaissance de leur date de passage.

Une liste d'émargement par commission ou évaluateur sera élaborée par le centre d'épreuves selon le modèle qui sera fourni par la DEC. Ce document, complété et validé par le chef de centre, sera retourné à la direction des examens au cours de la semaine suivant les évaluations.

VIII CORRECTIONS

EPREUVES	DATES DES CORRECTIONS	MEMBRES DU JURY DES CORRECTIONS	
CULTURE GENERALE ET EXPRESSION 129 copies	Du 1^{er} au 15 juin 2022 Dématérialisation de la correction de l'épreuve Journées banalisées (mercredi 8 au vendredi 10 juin 2022)		
MATHEMATIQUES 130 copies	Du 1^{er} au 15 juin 2022 Dématérialisation de la correction de l'épreuve Jours banalisés (jeudi 2 au vendredi 3 juin 2022)		
ANALYSE AGROTECHNIQUE 130 copies	Le jeudi 23 juin 2022 De 9h00 à 18h00	Enseignants Prof Agro : M.LEBLANC Richard M.QUETIER Jean-François M.PIERRE Jean Michel M.SAURET Laurent M.GUIRAUD Christian M.ROIATTI Nicolas Mme OUSSET Marine M.RANSOU Sébastien M.SOULAGES Jean-Marie M.DUNY Frédéric Prof Construction : M.NEGRON Romain M.PRAUD James M.BALLET François M.LAGOUTE Rémi M.ROMANE Sébastien M.AZAM Ludovic M.DUBOIS Christophe	Lycée M. Barbanceys Lycée Blaise Pascal Lycée Blaise Pascal Lycée Gustave Eiffel Lycée Sud Périgord Lycée Jean Jaurès Lycée Jean Jaurès CFA des métiers Lycée Sacré Cœur Lycée Beau de Rochas Lycée Sacré Cœur CFA des métiers Lycée M. Barbanceys Lycée Sud Périgord Lycée Gustave Eiffel Lycée Jean Jaurès Lycée Beau de Rochas
ANALYSE JURIDIQUE ECONOMIQUE ET MANAGERIALE 130 copies	Le jeudi 23 juin 2022 De 9h00 à 18h00	Enseignantes Mme BORSOI Elina Mme SCHULTHEISS Evelyne Mme LEROY Stéphanie Mme NICOLAS Carole Mme BONNET Christophe Mme VALLART Axelle Mme MICHEL Jocelyne Mme Michèle ROUHAUD Mme ARBOUX Corinne Mme ATHEE Stéphanie	Lycée Sud Périgord Lycée Jean Jaurès Lycée Jean Jaurès Lycée Sacré Cœur Lycée Gustave Eiffel CFA des métiers Lycée Blaise Pascal Lycée Barbanceys Lycée Beau de Rochas Compagnons du Devoir

Les convocations des membres des jurys de corrections seront établies par mes services.

Retard aux épreuves : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Le tiers temps supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats

- ▶ Les convocations des candidats seront établies par mes services.
- ▶ Les chefs de centres d'écrits, seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.
Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.
- ▶ **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- ▶ Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

Matériel candidat :

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020 donc applicable à la session 2022.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera jointe aux convocations des candidats.

IX MODALITES D'ANONYMAT DES COPIES Toutes épreuves SAUF : Epreuves concernées par la correction dématérialisée (cf infra)

- Les centres d'écrits procéderont à l'anonymat des copies (uniquement collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet), y compris celles des candidats absents, **à l'issue de chaque épreuve écrite.**

Les copies **ANONYMÉES** et **NON MASSICOTÉES**, accompagnées des procès-verbaux de surveillance et des listes d'émargement, **doivent être envoyées au plus tard le vendredi 3 juin 2022** au centre de correction **Lycée Jean-Jaurès à Carmaux** qui procédera à la préparation des corrections **Le reliquat des sujets et des étiquettes anonymat non utilisées sera inclus à l'envoi.**

NB: les centres d'écrits concernés par plusieurs spécialités de BTS devront procéder à une mise en carton SEPARÉE par BTS

Corrections dématérialisées

Le **périmètre national des corrections dématérialisées** porte pour la session 2022 sur :

- **Champ 1** : Management des entreprises, économie-droit, culture économique juridique et managériale, culture générale et expression, mathématiques (épreuve obligatoire uniquement) **pour toute la France**
- **Champ 2** : **Sciences physiques pour Montpellier** et les académies pilotées par Montpellier, pour les trois spécialités suivantes : bâtiment, travaux publics et métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique (Pour Toulouse : spécialité pilotée par Montpellier : BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique)
- **Champ 3** : Toutes les épreuves écrites du BTS photographie et du BTS opticien-lunetier pour le SIEC, ce qui signifie que toutes les académies pilotées par le SIEC pour ces spécialités dématérialisent leurs copies

Copies dématérialisées SANTORIN

La numérisation des copies des épreuves à correction dématérialisée ainsi que les corrections de ces épreuves se dérouleront à partir de la session 2022 sur SANTORIN au lieu de Viatique.

Un nouveau modèle de copie dématérialisable, unique et commun aux examens et concours, dénommé « copie SANTORIN », est donc instauré.

Les copies « SANTORIN » sont fournies aux centres d'épreuves par leur académie d'origine, ce pour l'ensemble des candidats composant dans l'académie et concernés par la dématérialisation, y compris ceux rattachés à une autre académie, ce pour les 3 champs susmentionnés.

Il convient d'utiliser impérativement et uniquement ce modèle national « SANTORIN ».

Les éventuels reliquats de copies antérieures ne **doivent en aucun cas être utilisés car ces copies ne pourront pas être numérisées.**

Circulation des copies / Numérisation

Pour les épreuves du champ 1 susmentionné, il n'y a plus de circulation de copies entre académies. Les compositions des candidats sont numérisées à la source **dans l'académie d'origine**. Chaque académie identifie son ou ses centres de numérisation et diffuse l'information à tous les établissements de l'académie (ainsi qu'aux académies pilotes organisation). Les centres d'épreuves adressent leurs copies SANTORIN aux centre(s) numérisateur(s) désigné(s) dans leur académie, conformément aux consignes données par leur recteur.

Cette transmission devra se faire sans délai à l'issue des épreuves concernées / de chaque épreuve concernée afin de garantir la numérisation des copies dans le calendrier national fixé (la date limite de numérisation sera communiquée ultérieurement) et le démarrage des corrections dans les délais prévus par l'académie pilote organisation.

Le ramassage hors Toulouse et agglomération toulousaine aura lieu le lundi 23 mai 2022

Consignes centres, surveillants, candidats

Les consignes destinées aux centres, surveillants et candidats (cf. Circulaire relative aux corrections dématérialisées au BTS) seront adressées ultérieurement aux centres d'épreuves par les académies.

Les commissions d'interrogations se reporteront à la circulaire nationale et au référentiel de l'examen pour toutes précisions concernant notamment :

- ▶ Les modalités d'interrogation
- ▶ Le déroulement des épreuves
- ▶ La composition de chaque commission d'interrogation
- ▶ L'évaluation

X CONVOCATION DES PROFESSIONNELS

Les établissements publics et privés sous contrat sont chargés d'inviter les professionnels à participer aux commissions d'interrogation des épreuves orales professionnelles. Un modèle de lettre d'invitation est joint en annexe

Les convocations sont établies par la DEC sur IMAGIN, à partir du tableau figurant en page 15. Ce document doit être retourné à la DEC5 dument complété à l'issue des épreuves concernées. Toutes les rubriques doivent être renseignées **EXCLUSIVEMENT** à partir du fichier fourni par les professeurs coordonnateurs.

Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAGIN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.

IMPORTANT : Afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation, il est souhaitable que les professionnels soient présents sur au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

XI NOTATION DES EPREUVES - SAISIE DES NOTES

- ▶ La date butoir pour la **saisie des notes en CCF** est fixée au **vendredi 10 juin 2022**. Chaque établissement concerné s'assurera que les notes soient bien saisies par leurs enseignants.

↳ **Rappel important** : l'absence d'un candidat à une épreuve est éliminatoire : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

Correction des copies :

- ▶ **Les annotations, exclusivement écrites en marge**, doivent être suffisamment explicites pour permettre au candidat de comprendre, lors de la consultation de ses copies, la note qui lui a été attribuée et doivent être en parfait accord avec la notation. Les sous-totaux éventuels portés sur la copie doivent correspondre à la note globale reportée en première page.

Interrogations orales :

- ▶ **Les grilles d'évaluation** doivent clairement mentionner les appréciations sur la prestation et les compétences mises en avant par le candidat, en évitant tout jugement de valeur à son endroit et la note portées par l'examineur ;
- ▶ Les bordereaux de notation doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur ;
- ▶ Les interrogateurs doivent **conserver tous les documents**, y compris leurs notes personnelles, retraçant le contenu et le déroulement de l'évaluation pendant un an ;
- ▶ Une **attitude bienveillante et neutre** doit être adoptée à l'égard du candidat lors de l'interrogation, ce qui exclut tout commentaire susceptible d'être interprété comme un jugement de valeur ainsi que toute indication sur la note attribuée.

Toute communication de note est strictement prohibée, de même qu'aucun commentaire ne doit être fait aux candidats sur les commissions d'interrogation.

Afin d'effectuer la **saisie des notes sur CYCLADES**, les centres d'examen veilleront à mettre à la disposition des correcteurs des ordinateurs reliés au réseau Internet. Il sera demandé aux professeurs d'attribuer leurs notes (EN POINT ENTIER OU EN DEMI-POINT) à partir des bordereaux de notation qui leur seront remis par la Direction des examens et concours.

Remarque : Lorsqu'une épreuve regroupe plusieurs sous-épreuves, la note à l'épreuve est calculée par compensation entre les notes obtenues à ces sous-épreuves affectées de leur coefficient. Cette note est exprimée, s'il y a lieu, en points décimaux, à deux décimales après la virgule.

A la fin des interrogations et après la saisie des notes, chaque jury remettra au chef de centre, les bordereaux de notation **SOUS PLI CACHETÉ**.

XII LIVRETS SCOLAIRES

Depuis la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de formation. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur bristol blanc, **recto-verso, format A4, environ 205 gr**.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf. article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »).

A l'issue des jurys de délibérations, les centres retourneront les livrets scolaires à la DEC5, en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires des candidats de l'enseignement à distance seront inclus à cet envoi. Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant

XIII RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront désormais mis à disposition sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades.

➡ **Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à partir de la fin du mois d'octobre 2022.

XIV ARCHIVAGE

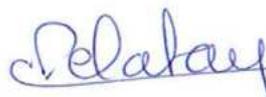
L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions des circulaires rectORAles du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archives du Rectorat de Toulouse pour conservation.

XV JURY DE DELIBERATION

JURY DE DELIBERATION		
<p>Le lundi 4 juillet 2022</p> <p>À 15h00</p> <p>au lycée Jean-Jaurès de Carmaux</p> <p>Secrétaire : M. BERNOLE Laurent</p>	<p>Président du jury : M.BACON - I.A/I.P.R.</p>	<p>Membres du jury de délibération</p> <p>Lycée Sud Périgord M. BERGON Michel</p> <p>Lycée Jean Jaurès M. ROIATTI Nicolas</p> <p>Lycée Marcel Barbanceys Mme COMELERA Valérie</p> <p>Ecole des métiers du Gers M. LENAERTS Luc</p> <p>Lycée Blaise Pascal M. DUMEL Elie</p> <p>Lycée Sacré Cœur M.CHABALIER David</p> <p>Lycée Gustave Eiffel M. ROMANE Sébastien</p> <p>Lycée Beau de Rochas M. BELLANGER Judicaël</p> <p>Les Compagnons du Devoir M. SMAGGHE Freddy</p> <p>+ Professionnels</p>

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours



Christine PELATAN

PJ : Annexes

LISTE DES PROFESSIONNELS PARTICIPANT AUX INTERROGATIONS (à compléter en autant d'exemplaires que nécessaire)

BTS TSMA session 2022

Centre d'examen (à compléter) :

NOM et PRENOM / SOCIETE	ADRESSE <u>PERSONNELLE</u> COMPLETE / Mail	1° PARTICIPATION EXAMEN (oui / non)	COMMISSION	DATE (S) ET HORAIRES D'INTERROGATIONS

MERCI DE RENSEIGNER TOUTES LES RUBRIQUES (si 1° participation examen : fiche renseignements + pièces demandées à retourner à la DEC)

M.

A

le

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **Brevet de Technicien Supérieur**, qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

SPECIALITE : BTS TSMA SESSION 2022

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante:



qui se tiendra le

au

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef d'établissement

Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAGIN sur Internet : www.ac-toulouse.fr, rubrique examens et concours, sous-rubrique indemnisation jurys.

S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la direction des examens du Recto